



COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 5.2 de l'ordre du jour provisoire

Vingtième session ordinaire

Rome, 24-28 mars 2025

MISE EN ŒUVRE DU CADRE D'ACTION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

TABLE DES MATIÈRES

| | Paragraphes |
|---|-------------|
| I. Introduction | 1-5 |
| II. Aide à la mise en œuvre cohérente du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, des plans d'action mondiaux et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal | |
| Directives et outils existants | 6-9 |
| Projet de directives volontaires pour la mise en œuvre du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture..... | 10-18 |
| III. Suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture | 19-22 |
| IV. Indications que la Commission est invitée à donner | 23 |
| <i>Annexe: Projet de questionnaire pour la mise en œuvre du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture</i> | |

I. INTRODUCTION

1. En 2021, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission), à sa 18^e session ordinaire¹, et, par la suite, le Conseil, à sa 168^e session², ont approuvé le *Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture*³ (le Cadre d'action). Le Cadre d'action a été négocié par les membres de la Commission sur une période de trois ans pour combler les lacunes et les besoins mis en évidence dans le rapport intitulé *The State of the World's Biodiversity for Food and Agriculture*⁴ (L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde), qui est le fruit d'un processus dirigé par les pays et que la FAO a présenté officiellement en 2019. Ce cadre contient un ensemble de priorités et plus de 50 mesures mondialement acceptées visant à lutter contre l'appauvrissement de la biodiversité susceptible d'avoir une incidence sur l'alimentation et l'agriculture et à garantir une utilisation durable de la biodiversité.
2. À sa 19^e session ordinaire, la Commission a pris note avec satisfaction du degré important de complémentarité du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (le Cadre mondial) avec son Cadre d'action et ses plans d'action mondiaux⁵. Elle a invité les membres à mettre en œuvre le Cadre d'action et les plans d'action mondiaux conformément au Cadre mondial et prié le secrétariat de soutenir les pays à cet égard, notamment en les aidant à mobiliser les ressources nécessaires⁶. La Commission a également encouragé les membres à recourir au soutien financier et aux autres formes d'aide disponibles pour la mise en œuvre des deux cadres et des plans d'action mondiaux⁷.
3. La Commission a recommandé à la FAO de participer à l'élaboration d'outils pouvant faciliter une mise en œuvre du Cadre d'action, des plans d'action mondiaux et du Cadre mondial qui soit complémentaire, cohérente et uniforme et évite les doubles emplois⁸. Elle a également recommandé de faire en sorte que le suivi et la mise en œuvre du Cadre d'action s'appuient sur des indicateurs existants, en particulier ceux élaborés pour surveiller l'application du Cadre mondial et de ses propres plans d'action mondiaux⁹.
4. Le Conseil de la FAO, à sa 174^e session, a approuvé les recommandations de la Commission¹⁰.
5. En réponse à la recommandation de la Commission, le présent document examine les directives et les outils qui se rapportent à la mise en œuvre du Cadre d'action. Il présente un projet de directives destinées à faciliter une mise en œuvre de ce cadre, des plans d'action mondiaux et du Cadre mondial qui soit complémentaire, cohérente et uniforme et évite les doubles emplois, directives qui sont exposées dans le document intitulé *Draft voluntary guidelines for the implementation of the Framework for Action on Biodiversity for Food and Agriculture*¹¹ (Projet de directives volontaires pour la mise en œuvre du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture) (le Projet de directives). Ces directives ont été élaborées pour donner suite aux recommandations de l'Équipe de spécialistes de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (Équipe de spécialistes) mise en place par la Commission¹². Sur la base d'indicateurs existants, le document propose un petit nombre de nouveaux indicateurs relatifs aux processus, à utiliser pour suivre la mise en œuvre du Cadre d'action et à présenter à la Commission pour examen à sa prochaine session. Le document intitulé *Update on the Implementation of the Action Plan 2024-2027 for the*

¹ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 51.

² CL 168/REP, paragraphe 38.

³ FAO. 2022. *Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture*. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb8338fr>

⁴ FAO. 2019. *The State of the World's Biodiversity for Food and Agriculture*. J. Bélanger et D. Pilling (sous la direction de). Évaluations de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. Rome. <https://doi.org/10.4060/CA3129EN> (rapport complet en anglais); <https://www.fao.org/3/ca3229fr/CA3229FR.pdf> (version abrégée en français).

⁵ <https://www.fao.org/cgrfa/policies/global-instruments/global-plans-of-action/fr>

⁶ CGRFA-19/23/Report, paragraphe 36.

⁷ CGRFA-19/23/Report, paragraphe 37.

⁸ CGRFA-19/23/Report, paragraphe 37.

⁹ CGRFA-19/23/Report, paragraphe 39.

¹⁰ CL 174/REP, paragraphe 33.

¹¹ CGRFA-20/25/5.2/Inf.1.

¹² CGRFA-20/25/5.1.

*Implementation of the FAO Strategy on Mainstreaming Biodiversity Across Agricultural Sectors*¹³ (Point sur l'application du Plan d'action 2024-2027 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture) comprend des informations sur les activités que la FAO mène afin de soutenir l'exécution du Cadre d'action, des plans d'action mondiaux et du Cadre mondial.

II. AIDE À LA MISE EN ŒUVRE COHÉRENTE DU CADRE D'ACTION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, DES PLANS D'ACTION MONDIAUX ET DU CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ DE KUNMING-MONTRÉAL

Directives et outils existants

6. Les directives et autres outils élaborés sous la houlette de la Commission pour aider les pays à exécuter les plans d'action mondiaux de celle-ci et prendre des mesures concernant certaines questions intersectorielles s'appliquent également à la mise en œuvre du Cadre d'action et du Cadre mondial. Ils sont regroupés sur le site web de la Commission¹⁴.

7. D'autres instruments relatifs à la mise en œuvre du Cadre d'action, des plans d'action mondiaux et du Cadre mondial sont présentés dans le Centre de connaissances sur la biodiversité de la FAO¹⁵, qui donne accès à plus de 400 ressources élaborées par l'Organisation. À sa première session, l'Équipe de spécialistes s'est félicitée de la création du Centre de connaissances sur la biodiversité, qui constituera une source d'information importante à l'appui de la mise en œuvre du Cadre d'action¹⁶.

8. Conformément à la recommandation de l'Équipe de spécialistes¹⁷, pour chaque mesure indiquée dans le Cadre d'action, l'*annexe IV* du Projet de directives¹⁸ présente une liste de ressources clés susceptibles de faciliter la mise en œuvre, notamment celles élaborées sous la direction de la Commission et par la FAO.

9. Un grand nombre de directives et d'outils existants s'appliquent effectivement à l'exécution des mesures prévues dans le Cadre d'action, mais les pays manquent d'orientations pour aborder de manière cohérente et coordonnée la gestion d'ensemble de la biodiversité.

Projet de directives volontaires pour la mise en œuvre du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

10. En réponse à la demande de la Commission, le secrétariat a rédigé un avant-projet de directives visant à aider les pays à mettre en œuvre le Cadre d'action, avant-projet qui a été soumis à l'Équipe de spécialistes pour examen. L'Équipe de spécialistes a formulé des observations, et demandé que l'avant-projet soit révisé sur la base de ces observations, afin de le présenter à la Commission pour examen¹⁹.

11. Les rédacteurs des directives ont également pris en compte les observations communiquées lors des ateliers consacrés au Cadre d'action qui ont été organisés dans les régions Amérique latine et Caraïbes, Proche-Orient et Afrique du Nord, Afrique, et Asie et Pacifique²⁰, et à l'occasion desquels il a été souligné que les directives devaient être des instruments volontaires élaborés au moyen de dispositifs participatifs et susceptibles d'être adoptés ou adaptés à l'échelle nationale.

¹³ CGRFA-20/25/5.2/Inf.2.

¹⁴ <https://www.fao.org/cgrfa/policies/global-instruments/fr>

¹⁵ <https://www.fao.org/biodiversity/knowledge-hub/fr>

¹⁶ CGRFA-20/25/5.1, paragraphe 13.

¹⁷ CGRFA-20/25/5.1, paragraphe 13.

¹⁸ CGRFA/20/25/5.2/Inf.1.

¹⁹ CGRFA-20/25/5.1, paragraphe 12.

²⁰ CGRFA-20/25/5.2/Inf.3; CGRFA-20/25/5.2/Inf.4; CGRFA-20/25/5.2/Inf.5; CGRFA-20/25/5.2/Inf.6.

12. Les directives proposées figurent dans le document intitulé *Draft voluntary guidelines for the implementation of the Framework for Action on Biodiversity for Food and Agriculture*²¹ (Projet de directives volontaires pour la mise en œuvre du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture) (le Projet de directives). Le Projet de directives est conçu pour aider les pays à faciliter la mise en œuvre du Cadre d'action à l'échelle nationale: i) en élaborant et en appliquant une stratégie et un plan d'action nationaux axés sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture; et/ou ii) en intégrant le Cadre d'action dans leurs Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)²² respectifs. Ces directives visent à faciliter une mise en œuvre du Cadre d'action, des plans d'action mondiaux et du Cadre mondial qui soit complémentaire, cohérente et uniforme et évite les doubles emplois.

13. Les objectifs du Projet de directives sont les suivants:

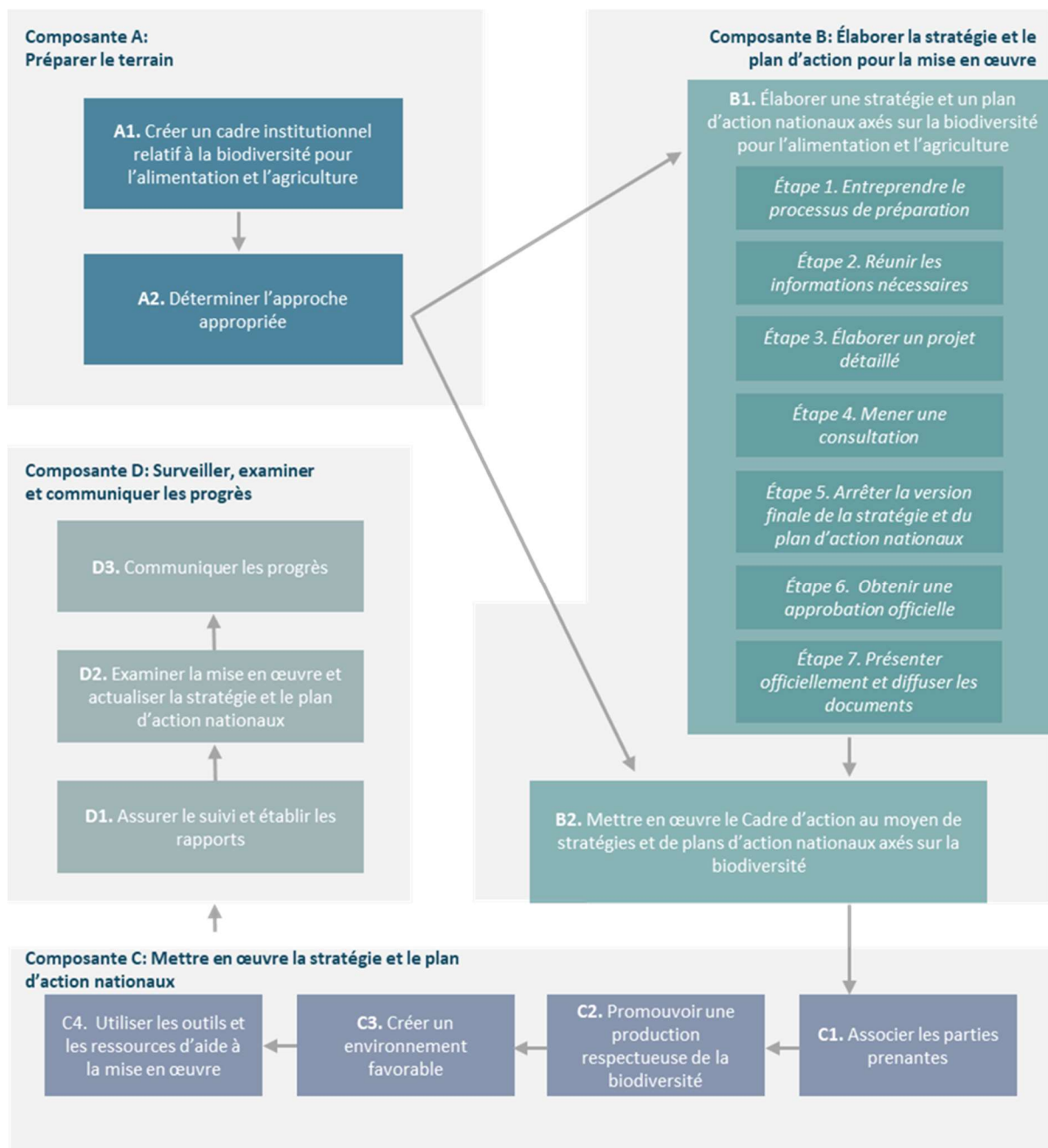
- promouvoir la mise en œuvre et le suivi du Cadre d'action au niveau national;
- soutenir l'élaboration de politiques nationales en faveur de l'utilisation durable et de la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture;
- encourager la prise en compte de questions liées à l'agriculture dans les SPANB.

14. Le Projet de directives est structuré autour de quatre composantes principales: a) préparer le terrain; b) élaborer la stratégie et le plan d'action; c) mettre en œuvre la stratégie et le plan d'action; et d) surveiller, examiner et communiquer les progrès. Comme cela est illustré à la figure 1, chacune de ces composantes comprend des sous-composantes et/ou des mesures supplémentaires.

²¹ CGRFA/20/25/5.2/Inf.1.

²² Les SPANB sont les principaux outils utilisés pour mettre en œuvre le Cadre d'action à l'échelle nationale.

Figure 1. Composantes et mesures proposées pour mettre en œuvre le Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture au moyen d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux axés sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et/ou au titre de stratégies et de plans d'action nationaux pour la biodiversité



15. La composante A, «*Préparer le terrain*», comprend des orientations sur la création d'un cadre institutionnel relatif à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Elle donne en outre des indications pour aider les pays à décider s'ils doivent élaborer une stratégie et un plan d'action nationaux axés sur le sujet et/ou mettre en œuvre le Cadre d'action au titre de leurs SPANB respectifs. Un glossaire définissant les concepts clés utilisés dans le Cadre d'action est également fourni.

16. La composante B, «*Élaborer la stratégie et le plan d'action*», donne des indications pour mettre au point un instrument de politique générale destiné à faciliter la mise en œuvre cohérente du Cadre d'action, des plans d'action mondiaux et du Cadre mondial. Elle comprend des instructions détaillées à respecter pour élaborer une stratégie et un plan d'action nationaux axés sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que des indications sur la marche à suivre pour intégrer la mise en œuvre du Cadre d'action dans le processus de conception et d'exécution des SPANB. Un

ensemble de questions directrices est présenté pour chaque priorité stratégique définie dans le Cadre d'action afin d'aider à faire le point sur la situation actuelle en matière de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, de déterminer les facteurs de changement de cette biodiversité et d'évaluer la façon dont elle est gérée. On trouvera également un tableau qui met en concordance les mesures prévues dans le Cadre d'action ainsi que les priorités stratégiques et activités prioritaires mentionnées dans les plans d'action mondiaux avec les objectifs énoncés dans le Cadre mondial. Ces orientations s'adressent principalement aux personnes qui organisent les processus d'élaboration ou de révision des stratégies et des plans d'action nationaux ou participent à ces processus. En outre, les informations fournies, en particulier les questions directrices, peuvent aussi être utiles aux autorités nationales de pays qui n'ont pas l'intention d'élaborer ou de réviser leur stratégie ou leur plan d'action.

17. La composante C, «*Mettre en œuvre la stratégie et le plan d'action*», souligne qu'il importe d'associer les parties prenantes, notamment les producteurs, les peuples autochtones, les femmes et les jeunes, de promouvoir des pratiques respectueuses de la biodiversité dans les systèmes agroalimentaires et d'élaborer un cadre propice à la réalisation des objectifs des pays en matière de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Des ressources clés permettant de faciliter la mise en œuvre sont proposées pour chaque mesure indiquée dans le Cadre d'action. La composante C peut aider et guider les acteurs étatiques et non étatiques qui souhaitent mettre en œuvre le Cadre d'action à l'échelle nationale.

18. La composante D, «*Surveiller, examiner et communiquer les progrès*», porte sur l'élaboration des dispositifs de suivi et d'évaluation utilisés pour suivre les progrès et en rendre compte. Elle met également l'accent sur la façon dont les informations qui en résultent peuvent être exploitées pour examiner et adapter la mise en œuvre de manière efficace. Plus de 70 indicateurs et bases de données permettant de surveiller les progrès accomplis dans l'application d'une ou de plusieurs mesures prévues dans le Cadre d'action sont présentés. Une grande partie d'entre eux ont été mis au point sous l'égide de la Commission ou adoptés aux fins du suivi du Cadre mondial.

III. SUIVI DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE D'ACTION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

19. À sa dernière session, la Commission a recommandé que le suivi de la mise en œuvre du Cadre d'action s'appuie sur les indicateurs existants, y compris ceux qui ont été élaborés sous l'égide de la Commission et ceux mis au point aux fins du suivi et de la mise en œuvre du Cadre mondial²³. Les indicateurs et les bases de données existants qui se rapportent au suivi de la mise en œuvre du Cadre d'action sont mentionnés à l'*annexe IV* du Projet de directives.

20. À sa première session, l'Équipe de spécialistes a noté qu'il importait de suivre la place donnée à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture ainsi que la mise en œuvre des instruments de la Commission, y compris du Cadre d'action. Elle a souligné qu'il fallait aider les pays à utiliser les indicateurs existants²⁴.

²³ CGRFA-19/23/Report, paragraphe 39.

²⁴ CGRFA-20/25/5.1, paragraphe 20.

21. Au cours de l'examen de la compilation des bases de données et des indicateurs existants qui a été réalisé à la lumière des priorités stratégiques et des mesures définies dans le Cadre d'action, l'Équipe de spécialistes a constaté que, pour certaines mesures, aucun indicateur n'était disponible²⁵. Compte tenu de la forte charge qui pèse actuellement sur les pays en matière d'établissement de rapports, l'Équipe de spécialistes a mis en garde contre l'élaboration d'indicateurs supplémentaires portant sur le suivi et l'application du Cadre d'action. Elle a toutefois recommandé d'élaborer un ensemble limité d'indicateurs relatifs aux processus, principalement axés sur le domaine stratégique prioritaire 3 du Cadre d'action, le type d'instruments utilisés pour mettre en œuvre celui-ci, l'état d'avancement de la mise en œuvre et les synergies avec les SPANB. L'Équipe de spécialistes a demandé au secrétariat de mettre en point, sur la base des indicateurs recommandés, un questionnaire à l'intention des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, à présenter à la Commission à sa prochaine session pour examen.

22. On trouvera annexé au présent document un projet de questionnaire sur la mise en œuvre du Cadre d'action, qui a été établi à partir d'un ensemble limité d'indicateurs relatifs aux processus et doit être soumis à la Commission pour examen. Ce questionnaire pourrait être utilisé pour réunir des informations cruciales sur les activités menées dans les pays en rapport avec la mise en œuvre et le suivi du Cadre d'action.

IV. INDICATIONS QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À DONNER

23. La Commission souhaitera peut-être:

- i) examiner et, le cas échéant, communiquer des observations sur le projet de directives volontaires pour la mise en œuvre du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture²⁶, demander au secrétariat de diffuser le projet de directives auprès des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, afin que ceux-ci communiquent des observations par écrit, et demander à l'Équipe de spécialistes de réviser et d'établir, à sa 2^e session, la version finale des directives en prenant en compte toutes les contributions reçues, en vue de leur approbation par la Commission à sa prochaine session;
- ii) examiner et, le cas échéant, réviser le projet de questionnaire sur la mise en œuvre du Cadre d'action figurant à l'annexe du présent document, et demander au secrétariat: a) de communiquer ce questionnaire aux points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture d'ici au 1^{er} novembre 2025; et b) de faire la synthèse des réponses et de présenter cette synthèse à l'Équipe de spécialistes et à la Commission pour information à leur prochaine session;
- iii) recommander que la FAO continue d'aider les pays qui le demandent à mettre en œuvre de manière cohérente le Cadre d'action, les plans d'action mondiaux et le Cadre mondial, notamment en suivant la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture;
- iv) inviter les membres à utiliser le Cadre d'action, les plans d'action mondiaux de la Commission et d'autres outils, instruments et ressources de la FAO, y compris le Centre de connaissances sur la biodiversité, pour examiner, élaborer et mettre en œuvre les politiques ou la législation nationales applicables, en particulier les SPANB et les stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

²⁵ CGRFA-20/25/5.1, paragraphe 19.

²⁶ CGRFA-20/25/5.2/Inf.1.

 ANNEXE:

PROJET DE QUESTIONNAIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE D'ACTION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Le présent questionnaire, qui s'adresse aux gouvernements représentés par leurs points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, vise à recueillir des informations dans les pays sur les activités relatives à la mise en œuvre et au suivi du *Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture*.

Indicateur: Étendue de la mise en œuvre du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Q1: *Votre pays met-il en œuvre le Cadre d'action? [choisissez une seule réponse]*

- a) Oui, toutes les mesures du Cadre d'action sont en cours de mise en œuvre.
- b) Partiellement, au moins une mesure du Cadre d'action est en cours de mise en œuvre.
Veillez spécifier la ou les mesures en question.
- c) Non, mais la mise en œuvre de mesures est prévue, et des fonds ont été trouvés.
- d) Non, mais la mise en œuvre de mesures est prévue, et un financement est recherché.
- e) Non.

Veillez fournir plus d'informations, notamment sur les mesures en cours de mise en œuvre, leurs effets, les difficultés rencontrées et les enseignements à retenir.

Q2: *Si vous avez répondu «Oui» ou «Partiellement» à la question 1, votre pays met-il en œuvre le Cadre d'action au moyen d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux axés sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture²⁷? [choisissez une seule réponse]*

- a) Oui, une politique a été adoptée et est en cours de mise en œuvre.
Veillez fournir un lien hypertexte permettant d'y accéder.
- b) Non, mais une stratégie et un plan d'action nationaux ont été élaborés et ont été approuvés par le gouvernement.
- c) Non, mais une stratégie et un plan d'action nationaux ont été élaborés et sont en attente d'approbation.
- d) Non, mais une stratégie et un plan d'action nationaux sont en cours d'élaboration.
- e) Non, mais il est prévu de prendre des dispositions en ce sens, et des fonds ont été trouvés.
- f) Non, mais il est prévu de prendre des dispositions en ce sens, et un financement est recherché.
- g) Non.

Veillez fournir plus d'informations, notamment sur les enseignements tirés de l'expérience.

²⁷ La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est une sous-catégorie de la biodiversité. Elle est définie de la manière suivante: «la variété et la variabilité des animaux, des végétaux et des micro-organismes aux niveaux de la génétique, des espèces et des écosystèmes qui soutiennent les structures, les fonctions et les processus des écosystèmes à l'intérieur et autour des systèmes de production et qui fournissent des produits agricoles alimentaires et non alimentaires». (FAO. 2019. *The State of the World's Biodiversity for Food and Agriculture*. J. Bélanger et D. Pilling (sous la direction de). Évaluations de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. Rome. <https://doi.org/10.4060/CA3129EN> (rapport complet en anglais); <https://www.fao.org/3/ca3229fr/CA3229FR.pdf> (version abrégée en français).

Q3: *Votre pays utilise-t-il d'autres instruments de politique générale pour mettre en œuvre le Cadre d'action?*

[choisissez a et/ou b, ou c]

- a) Une stratégie et un plan d'action nationaux pour la biodiversité²⁸.
Veillez fournir un lien hypertexte permettant d'y accéder.
- b) Autre.
Veillez préciser.
- c) Aucun instrument de politique générale n'est utilisé.

Veillez fournir plus d'informations.

Q4: *Lors de la mise en œuvre du Cadre d'action, comment votre pays a-t-il encouragé les synergies avec la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et des plans d'action mondiaux?*

Veillez fournir plus d'informations.

Indicateur: Dispositifs juridiques, programmes d'action et plans d'incitation relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Q5: *Votre pays encourage-t-il la mise en place de systèmes de production permettant de garantir une utilisation durable et la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture au moyen de plans d'incitation?*

- a) Oui, d'importantes incitations sont proposées.
- b) Oui, mais la portée des incitations est limitée.
- c) Non, mais des incitations sont en cours d'élaboration.
- d) Non, aucune incitation n'est proposée.
- e) Données non disponibles.

Veillez fournir plus d'informations.

Q6: *Votre pays a-t-il mis en place des mesures pour s'assurer que la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture était correctement prise en compte dans les cadres législatifs et administratifs et les cadres d'action publique applicables?*

- a) Oui, les cadres applicables ont été examinés, et les mesures en place sont suffisantes.
- b) Oui, les cadres applicables ont été examinés, mais les mesures en place sont insuffisantes.
- c) Non, mais les cadres applicables ont été examinés.
- d) Non, mais il est prévu de prendre des dispositions en ce sens, et des fonds ont été trouvés.
- e) Non, mais il est prévu de prendre des dispositions en ce sens, et un financement est recherché.
- f) Non.

Indicateur: Étendue de l'évaluation et du suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Q7: *Votre pays dispose-t-il d'un cadre national en matière d'évaluation et de suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture?*

- a) Oui, un cadre national en matière d'évaluation et de suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture a été adopté.
Veillez fournir un lien hypertexte permettant d'y accéder, ou précisez.
- b) Non, mais la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris la biodiversité associée et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages, est évaluée et surveillée au moyen d'un cadre national différent.
Veillez fournir un lien hypertexte permettant d'y accéder, ou précisez.

²⁸ <https://www.cbd.int/nbsap>

- c) Non, mais certaines composantes de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture sont surveillées.
Veillez préciser.
- d) Non, mais il est prévu de procéder à l'évaluation et au suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, et des fonds ont été trouvés.
- e) Non, mais il est prévu de procéder à l'évaluation et au suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, et un financement est recherché.
- f) Non.

Veillez fournir plus d'informations.

Q8: *Quel est, parmi les qualificatifs ci-dessous, celui qui décrit le mieux les progrès que votre pays a accomplis en matière d'évaluation et de suivi de la situation et de l'évolution de la biodiversité associée présente à l'intérieur et autour des systèmes de production?*

- a) Solides et de portée générale – un inventaire national opérationnel répertorie un grand nombre d'espèces, et les systèmes d'information sont actualisés à intervalles réguliers.
- a) Solides, mais de portée restreinte – un inventaire national opérationnel répertorie certaines espèces uniquement, et les systèmes d'information sont actualisés à intervalles réguliers.
- b) Récents – une enquête initiale portant sur un grand nombre d'espèces a été entreprise.
- a) Récents, mais de portée restreinte – une enquête initiale portant sur certaines espèces uniquement a été entreprise.
- b) Minimales – les dispositifs d'évaluation et de suivi en place sont peu développés, voire inexistantes.

Veillez fournir plus d'informations, notamment sur les liens hypertextes permettant d'accéder aux inventaires et aux systèmes d'information nationaux le cas échéant.

Q9: *Quel est, parmi les qualificatifs ci-dessous, celui qui décrit le mieux les progrès que votre pays a accomplis en matière d'évaluation et de suivi des espèces sauvages importantes pour l'alimentation et l'agriculture et dont on sait qu'elles sont récoltées, chassées, capturées ou cueillies?*

- b) Solides et de portée générale – un inventaire national opérationnel répertorie un grand nombre d'espèces, et les systèmes d'information sont actualisés à intervalles réguliers.
- c) Solides, mais de portée restreinte – un inventaire national opérationnel répertorie certaines espèces uniquement, et les systèmes d'information sont actualisés à intervalles réguliers.
- d) Récents – une enquête initiale portant sur un grand nombre d'espèces a été entreprise.
- c) Récents, mais de portée restreinte – une enquête initiale portant sur certaines espèces uniquement a été entreprise.
- d) Minimales – les dispositifs d'évaluation et de suivi en place sont peu développés, voire inexistantes.

Veillez fournir plus d'informations, notamment sur les liens hypertextes permettant d'accéder aux inventaires et aux systèmes d'information nationaux le cas échéant.